

de faire son possible auprès des commissaires pour remédier à cet inconvénient.

*St. Anselme.*—Les écoles de cette grande municipalité sont toutes assez bien tenues. Le couvent des Révérendes Sœurs de Jésus-Marie, me paraît avoir un bon avenir, on y suit le même mode d'enseignement que dans celui de St. Joseph de Lévis. Je regrette qu'on ait laissé tomber, pour cette année, l'école modèle des garçons. Je pense qu'il faudra en venir au système coercitif des cotisations, seul moyen d'avoir toujours de bonnes écoles élémentaires ainsi qu'une bonne école modèle pour les garçons de l'arrondissement de l'église qui en est aujourd'hui privé. Le besoin d'une telle école se fait d'autant plus vivement sentir qu'on en a reconnu les avantages.

*St. Marguerite.*—Sur six écoles que compte cette municipalité, deux seulement sont tenues par des institutrices munies de diplômes. Quoiqu'il en soit, j'ai été content des progrès des élèves, surtout dans les écoles tenues par les Dames. Philomène Boutin et B. Vaillancourt; j'ai vu dans l'école de cette dernière une quinzaine d'enfants qui ont appris à lire dans le court espace de trois mois. M. le curé de cette paroisse a mille peines à soutenir ses écoles, il faudra nécessairement en venir, là aussi, à la cotisation forcée; j'ai commencé à y préparer les habitants, et ce n'est pas une petite affaire, je vous l'assure.

*St. Hédeline.*—Les écoles de cette petite localité sont bien tenues et assidûment fréquentées.

*St. Claire.*—L'école modèle de cette paroisse est toujours bien dirigée et fréquentée par de nombreux élèves. Je suis aussi satisfait des écoles élémentaires; cependant, quelques unes laissent encore beaucoup à désirer.

En général, dans mon district, les comptes de Messieurs les secrétaires-trésoriers sont tenus d'une manière intelligible et consciencieuse. La méthode seule manque chez quelques uns.

J'accompagne ce rapport d'un tableau comparatif de l'enseignement supérieur dans les comtés de Lévis et de Dorchester, pour les années 1860 et 1864.

J'aurai à distribuer dans mes prochaines visites, 59 volumes qui me restent sur l'avant dernier envoi, ainsi que les 264 volumes du dernier.

Je n'ai reçu, dans ma dernière visite, aucune plainte particulière au sujet des écoles.

CONTÉ DE MÉGANTIC.

*Leeds.*—Le nombre des écoles ouvertes dans cette municipalité a été plus considérable l'année dernière que jannis, et, à une ou deux exceptions près, les progrès ont été très-satisfaisants. Les institutrices sont généralement très propres à l'enseignement. L'école modèle est confiée à une élève munie d'un diplôme de l'école normale McGill. Cette personne s'acquitte de ses devoirs avec talent et succès. Les écoles sont encore entretenues par des contributions volontaires, mais les contribuables paient régulièrement et libéralement, et plusieurs des instituteurs ont des salaires plus élevés que dans les municipalités où les cotisations sont établies. Néanmoins, je comprends qu'il serait encore plus avantageux que le système des cotisations fût établi. J'ai tout lieu de croire qu'on en viendra là bientôt. Déjà on a fait un rôle d'évaluation, et les commissaires sont bien disposés à mettre la loi à exécution.

*Inverness.*—Il y a eu un nombre considérable d'écoles en opération dans cette municipalité, mais plusieurs ont été fermées pendant quelques mois de l'été. En général, les élèves ont fait des progrès satisfaisants. Les cotisations sont payées avec régularité et les commissaires ont payé une bonne partie de la dette qu'ils ont été obligés de contracter pour bâtir la maison de l'école modèle. Toutes les dettes de la municipalité ont été contractées pour l'érection de maisons d'école qui sont toutes en bon état. L'école modèle est fermée depuis quelques mois, par suite du départ de l'instituteur, mais les commissaires cherchent activement à le remplacer. Les dissidents ont deux écoles en opération, et il y a une école indépendante, dans cette municipalité.

*St. Calixte de Somerset.*—L'éducation a fait des progrès très satisfaisants dans cette municipalité. Les élèves du couvent, au nombre de 160, m'ont paru avoir bien profité des enseignements qui leur sont donnés. L'instituteur en a fait une des meilleures de mon district d'inspection. Les écoles élémentaires de cette municipalité sont bien tenues. Elles sont au nombre de huit. Les institutrices sont capables, et les résultats qu'elles obtiennent sont tout à fait satisfaisants. Cette municipalité a été obligée de contracter des dettes assez considérables pour la construction du couvent et de l'école modèle. Une légère partie de cette dette a été payée cette année, mais la municipalité doit encore beaucoup. Il y a des arriérages de cotisation et de rétribution mensuelle à percevoir pour un montant considérable. Les commissaires ont adressé des avis à tous les contribuables priérés, et ils comptent voir rentrer ces arriérages sous peu.

*St. Julie de Somerset.*—Il y a une école modèle et six écoles élémentaires en opération dans cette municipalité. L'école modèle est dirigée par une jeune demoiselle, qui est munie d'un diplôme d'école modèle de l'école normale Laval. Les institutrices des autres écoles sont bien capables, et font faire de grands progrès à leurs élèves.

Les finances de la municipalité sont en bon ordre. Les contributions prélevées pour l'année sont considérables et les commissaires ne doivent presque rien. Ce qui est dû maintenant revient un secrétaire-trésorier, qui a pris sur lui de payer les maîtres de son argent plutôt que de les faire attendre.

*St. Sophie de Halifax.*—Il y a eu six écoles en opération dans cette municipalité, toutes dirigées par des instituteurs capables. Il y a un arrondissement, où il y avait autrefois une école, qui est restée vacante par la négligence ou le refus des contribuables d'y envoyer leurs enfants. On n'y a pas engagé d'instituteur. Les cotisations ont été augmentées cette année, et une grande partie de la dette de la municipalité a été payée. Il reste néanmoins une somme considérable d'arriérages à percevoir. Ce léger embarras provient des difficultés qui ont surgi à l'époque où l'ex-secrétaire-trésorier a abandonné sa place, vu qu'alors il n'y avait pas de cotisations qui fussent payées. Le secrétaire-trésorier va heureusement, par son habileté reconnue, pourvoir à combler le déficit. Je dois dire, à l'honneur de ce monsieur, qu'il offre de gérer les affaires pendant une année sans rémunération.

*St. Ferdinand de Halifax.*—Je suis heureux de dire que l'état des affaires financières de cette municipalité s'est grandement amélioré, une grande partie de sa dette a été payée et les arriérages sont beaucoup diminués depuis l'année dernière. Il y a dans cette municipalité neuf écoles, sous le contrôle des commissaires. À l'exception de deux ou trois, ces écoles ont été fréquentées avec régularité par les élèves, et j'y ai constaté d'assez bons progrès. Dans deux de ces écoles, on enseigne l'anglais et le français. Il y a en outre deux écoles dissidentes, dont les progrès sont satisfaisants.

*Ireland.*—Il y a eu six écoles en opération l'année dernière dans cette municipalité. Quelques unes ont été fermées pendant les mois de l'été, vu qu'elles n'étaient fréquentées que par un petit nombre d'élèves. Il faut tenir compte du peu de population de ces nouveaux établissements et ne pas faire un reproche de négligence aux élèves de leur peu d'assiduité. Les instituteurs sont très capables. Les arriérages sont plus considérables que l'année dernière, la dette des commissaires s'est augmentée, elle aussi, mais j'ai tout lieu de croire que cet état de choses s'est amélioré depuis ma dernière visite.

*Nelson.*—Dans cette municipalité, les commissaires ont passé une résolution pour établir le système des cotisations en remplacement de la contribution volontaire, mais comme un certain nombre de contribuables s'y sont opposés avec force, la résolution fut rappelée et les commissaires sont décidés à ne plus imposer de taxe sans consulter les contribuables. Une assemblée a eu lieu à ce sujet dans le mois de mai dernier, j'étais présent à cette assemblée qui, malheureusement, n'était composée que de personnes opposées à l'établissement du système des cotisations. J'eus beau leur faire valoir les avantages de la taxe, ils votèrent contre son établissement et pour le maintien de la contribution volontaire.

Je m'attendais à ce résultat, car chaque fois que j'ai vu des assemblées convoquées dans ce but, il n'y avait que les opposants qui y assistaient.

Il y a trois écoles en opération dans cette municipalité. L'une d'elles où l'anglais et le français sont enseignés, est dirigée par un instituteur muni d'un diplôme de l'école normale Laval; des deux autres, l'une est exclusivement française, et l'autre exclusivement anglaise.

Outre ces écoles il y a eu cette année pendant un certain temps trois écoles indépendantes, entretenues aux frais d'une certaine portion des habitants de cette municipalité.

Sur le tout, en comparant les résultats obtenus l'année dernière à ceux de cette année, je constate que le nombre des élèves s'est accru considérablement. Dans quelques municipalités les dettes ont été réduites et le montant des arriérages diminué. En général, les affaires des municipalités sont bien administrées. À part les écoles indépendantes, toutes les écoles de mon district sont dirigées par des personnes munies de diplômes.

Malgré que le nombre des écoles et des élèves ait augmenté cette année, il serait néanmoins à désirer qu'il y eût encore plus de zèle qu'il n'y en a dans certaines municipalités. Je crois devoir faire cette observation, plus particulièrement pour les municipalités où la taxe régulière n'est pas établie. Les commissaires n'y ont aucune force et tout dépend de la générosité des habitants. L'opposition que l'on fait à l'établissement du système des taxes disparaît de jour en jour et bientôt elle sera réduite à néant. Dans mon district d'inspection, une opposition énergique à ce système existe, dans le comté